

Entrée en vigueur – Règlement 2026-898

Prenez avis qu'à sa séance ordinaire tenue le 4 mai 2026, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

2026-898 intitulé : « Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 615 000 \$ pour l'achat de divers véhicules pour les Travaux publics ».

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 22 juin 2026.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service des affaires juridiques, à l'hôtel de ville.

Le 29 juin 2026
(G-2026.14)

M^e Lynda-Ann Murray, greffière